

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre ; M. Tesseyre, M. Foltz, Mme Vergnes, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, Mme Saudrais, M. Gil, M. Sune, Mme Verger, Mme Fournier Bourgeade, M. Verdier, M. Gouygoux.

Absents : M. Bouquié, donnant pouvoir à M. Tesseyre, Mme Daubet donnant pouvoir à M. le Maire, Mme Arquey, donnant pouvoir à Mme Verger, Mme Laval donnant pouvoir à Mme Fournier Bourgeade

M. le Maire ouvre la séance à 20h 30.

En préambule, il remercie tous ceux et celles qui ont laissé un message de sympathie et de condoléances sur le registre ouvert à la mairie pour les familles et amis des victimes des attentats du 13 novembre.

**1. Désignation des secrétaires de séance** : Mme Cayre, M. Verdier.

**2. Approbation des comptes-rendus** :

- du conseil municipal du 27 août 2015 : pour à l'unanimité
- du conseil municipal du 29 octobre 2015 :

M. Gouygoux trouve que ses propos au sujet de la SOLEV sont mal retranscrits : il demande à M le Maire que le texte intégral ci-après, lu le 29 octobre, soit ajouté au compte-rendu.

« Monsieur le maire, nous ne pouvons passer sous silence ce qui s'est produit à l'usine SOLEV. Certaines personnes, autour de cette table, ont :

- Mis en cause l'ensemble de la municipalité
- Mis en cause l'intégrité des dirigeants de l'usine SOLEV
- Mis en danger l'emploi des salariés
- Réalisé le confinement des enfants qui ne s'imposait pas
- effectué une intervention inopinée à la SOLEV

*Il est inadmissible que ce sujet soit repris par les politiques comme thème de campagne électorale.*

*Pour toutes ces raisons et pour avoir outre passé leurs droits et leurs devoirs, je demande, monsieur le Maire, la démission de de mesdames CAYRE et VERGNE de leur poste d'adjoint.*

*Je rappelle que les élus ont des devoirs : le respect et le droit de réserve.*

*Je remercie les personnes qui sont intervenues : Mme FOURNIER/BOURGEADE, MM. SANTAMARTA, DELRIEU et LIEBUS. »*

Vote : abstention : Mme Vergnes ; pour 18

Mme Verger demande à ce que soit rajouté au point 6 que les Amis de Gluges ont participé aux financements des travaux de l'église St Pierre pour un montant de 10 000 €.

**3. Approbation du rapport de la Communauté de Communes du Pays de Martel** (intégrée dans Cauvaldor au 1/01/2015):

M le Maire présente les rapports sur lesquels les conseillers doivent se prononcer :

Le rapport d'activités concernant ses compétences et le compte-rendu financier de la CCPM, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2014, sa dernière année d'existence.

Vote : pour à l'unanimité

**4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)**

M. le Maire présente ce document essentiel pour toutes les communes de Cauvaldor consacré à la fiscalité et au financement des compétences. Ce rapport doit être approuvé à l'unanimité des communes constituant Cauvaldor.

Le principe de neutralité fiscale pour l'administré a été atteint à ce jour.

Au niveau des compétences, il reste encore un important travail à faire pour les chiffrer et attribuer aux communes ou à la communauté le montant précis des Attributions de Compensation correspondantes, d'où le versement d'A.C provisoires. Au cours du dernier conseil communautaire, les élus n'ont pas été unanimes en faveur des principes retenus, ce qui a pour effet immédiat de bloquer le fonctionnement de Cauvaldor jusqu'au prochain conseil communautaire du 15/12/2015 et d'affecter Martel en particulier.

M. Tesseyre, membre de la CLECT, fait part de la difficulté de certains membres de Cauvaldor à accepter les règles communes (les points de vue divergent sur la manière de conduire la fiscalité au sein de la communauté), et évoque ainsi le décalage entre les dispositions légales concernant les EPCI et la réalité (par exemple l'unanimité des communes est requise dans ce cas pour adopter le rapport sinon il y a un blocage administratif des mouvements financiers en cas de vote négatif d'une seule commune). D'autre part, nous attendons toujours un état des lieux complet sur le plan financier, ce qui aurait le mérite de mettre les choses à plat pour une discussion globale plus sereine.

Pour Martel ce rapport acte le passage de la somme « autres reversements de fiscalité » en AC ce qui stabilise un peu nos recettes fiscales.

Pour Martel, la fiscalité prélevée par la CCPM ayant pour objet de financer ses compétences revient sur le budget de Cauvaldor au travers de l'Attribution de Compensation afin d'assurer la pérennité de leur financement.

Les Attributions de Compensation (A.C) provisoires perçues par Martel sont, pour 2015 :

A.C 2014	Autres reversements de fiscalité	AC provisoire	Produit récupéré par la commune du fait du renvoi de taux vers Cauvaldor	A.C régularisée	Dotation de Solidarité Communautaire
84 237.37 €	105 036.30 €	189 273.67 €	25 002.44 €	164 271.23 €	

Vote : pour à l'unanimité

#### **5. Rapport sur la mutualisation et le projet de schéma de mutualisation au sein de Cauvaldor.**

La loi n°2010-1563 rend obligatoire un schéma de mutualisation de services entre l'EPCI et ses communes membres. La loi NOTRe n°2015-91 rend obligatoire l'approbation de ce schéma avant le 31/12/2015.

L'enjeu est de garantir une meilleure qualité de services à l'usager, rechercher des économies d'échelle et rationaliser la dépense publique, améliorer l'efficacité de l'organisation communautaire, renforcer les compétences des personnels et des services. Ce schéma est amené à évoluer en fonction des opportunités et des besoins.

Vote : abstention : M. Tesseyre ; pour 18.

#### **6. Convention avec Cauvaldor pour l'Autorisation du Droit des Sols (ADS)**

Il s'agit de transférer la convention passée entre la commune et le SMPVD dont les services sont désormais intégrés dans Cauvaldor, compétente pour l'urbanisme. Cette convention précise les tarifs, identiques à ceux de la précédente convention.

M. Verdier fait état de la réunion de cet après-midi de la commission Urbanisme du pôle de Martel au cours de laquelle la question de non-répercussion de ces coûts sur les communes a été posée. M. le Maire lui répond que cette convention reprend les termes de la précédente et que les communes remboursent au service les coûts ainsi définis, le service ADS étant géré par le budget du SMPVD et non par celui de Cauvaldor.

Vote : pour à l'unanimité.

#### **7. Transfert à la FDEL de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) »**

La FDEL prend à sa charge tous les équipements concernant ces infrastructures. Elle s'engage également à porter conseil et assistance à la commune et à des projets réalisés par des tiers et tous autres travaux liés aux IRVE.

Vote : pour à l'unanimité.

#### **8. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

M. le Maire rappelle qu'au cours du précédent conseil, il avait demandé à chacun de lui adresser un avis sur ce schéma proposé par la Préfète du Lot. Il présente les constats de la Préfète et ses arguments en faveur d'une grande communauté incluant Cère-et-Dordogne et Pays de Sousceyrac à Cauvaldor (solution EPCI Nord, dite de l'équilibre, création de 5 EPCI dans le Lot). Il propose à chaque conseiller de s'exprimer.

M. Gouygoux défend la solution de l'équilibre. Il considère que, vu le poids économique de Bretenoux-Biars, si Cère et Dordogne intègrent une autre communauté, « nous sommes morts » : plus de Voie d'Avenir, plus de Voie Verte...

M. Tesseyre : favorable à la solution minimaliste (partition de Cauvaldor et EPCI plus restreint). Il trouve que les outils d'administration des EPCI sont en contradiction avec les systèmes communautaires, les alourdissent et les rendent difficiles à suivre par les habitants. Le législateur devrait adapter les moyens de gouvernance.

M. Verdier : Il se dit dubitatif car d'un côté nous constatons tous que le fonctionnement de Cauvaldor est lourd et le sera encore plus, et d'un autre côté nous sommes très liés au bassin d'emplois de Biars-Bretenoux qui est le plus important dans le nord du Lot comme l'a fait remarquer M. Gouygoux. Par ailleurs, il pense que M. le Maire devrait demander par écrit à Mme la Préfète de modifier son texte de synthèse (page 53) dans lequel Martel n'est indiqué ni comme bassin de vie, ni comme pôle majeur d'équilibre.

Mme Cayre craint que tout retour en arrière soit impossible. Elle constate elle aussi une gouvernance opaque et un peu « à vue » sur des compétences pas encore définies. Elle s'interroge sur les garanties que la Préfète s'engage à apporter pour améliorer cette gouvernance. Elle s'interroge également sur l'intérêt de faire disparaître les petits syndicats intercommunaux qui permettent à deux communes de coopérer sur des services précis et limités.

M. Tesseyre ajoute qu'il faudrait demander que la part de Martel du syndicat Martel-Montvalent (repris par Cauvaldor en 2016) soit intégrée aux AC.

M. Ruebenthaler s'interroge sur la confiance que les administrés peuvent avoir vis-à-vis de cette grande communauté et ce qu'elle deviendra dans une communauté encore plus grande.

Mme Vergnes elle s'inquiète de la représentativité des administrés au sein de cet EPCI encore plus grand.

M. Gil se demande l'utilité de cette consultation ; d'après lui, la proposition est plutôt une décision.

M le Maire propose que les conseillers expriment leur avis sur le scénario de l'équilibre :

*Pour* : 5 (M. Verdier, Mme Fournier Bourgeade, Mme Laval, M. Gouygoux, M. Sune)

*Contre* : 6 (M. Foltz, M. Roques, M. Tesseyre, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Vergnes)

*Abstention* : 8 (M. Santamarta, Mme Cayre, Mme Szymanski, Mme Daubet, M. Ruebenthaler, M. Gil, Mme Verger, Mme Arquey)

#### **9. Vote tarifs redevance assainissement 2016 - consolidation du prêt de 100 000€:**

Au cours de sa réunion du 20/11/2015, la commission des Finances a examiné le budget assainissement.

- Consolidation d'un prêt : La commune de Martel avait contracté un prêt relais de 300 000 € pour la construction de la station d'épuration remboursable fin 2015. Au cours de l'établissement du budget 2015, le conseil municipal avait décidé de procéder au remboursement de 200 000 € et de demander au Crédit Agricole la consolidation des 100 000 € restants. Malgré ses engagements, le Crédit Agricole a fait savoir son renoncement. La trésorerie actuelle de la commune ne permettant pas ce remboursement, M. le Maire s'est tourné vers la Banque Postale qui accepte un prêt de 100 000 € sur 15 ans, trimestriel au taux de 2,07 %.
- Tarifs : si la section investissement est légèrement excédentaire, la section de fonctionnement reste déficitaire et devra être compensée par le budget général. M. le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs, préférant une augmentation régulière et limitée, et rappelle que l'assainissement doit s'autofinancer.

M. Verdier fait remarquer qu'il y a eu une hausse importante en 2015 (+ 37%) et que, l'inflation des prix étant nulle cette année, il souhaite une pause en 2016. Par ailleurs, il fait part d'une augmentation inexplicite des coûts d'exploitation par rapport à l'ancienne station et demande que le SYDED interroge la SAUR à ce sujet.

M. Foltz dit que les non-raccordés paient pour cette station et qu'il vaut mieux augmenter la redevance que la part du budget général affectée à la réduction du déficit.

M. Verdier fait observer que le tarif de Martel de 5,23 €/m<sup>3</sup> était dès à présent à 36 % au-dessus de la moyenne nationale (3,85 €/m<sup>3</sup> en 2013 d'après le site national Service public de l'eau).

*Vote : contre* : 1 (M. Verdier) ; *pour* : 18.

Les tarifs pour l'année 2016 s'établissent ainsi ( **part de la collectivité** ) t :

1- **Part fixe: 34,21€** (au lieu de 33,56€ en 2015)

2- **Part variable : 0,8611€ le m<sup>3</sup>** (au lieu de 0,8440€ en 2015)

#### **10. Projet culturel : vote du projet d'intention**

Ce projet culturel sera porté à la commission Culture de Cauvaldor. M. Foltz présente la démarche de concertation qui en a permis l'élaboration.

M. Verdier dit qu'il y a des projets aux contours très flous, et d'autres qui sont nettement plus précis et même péremptores. Ainsi au sujet de la localisation de la salle culturelle, il demande pourquoi le terrain Monty n'est pas envisagé.

M. le Maire répond qu'il faut d'abord faire le PLU et penser l'aménagement de Martel. S'il est prématuré de désigner un terrain plutôt qu'un autre, il faut savoir que le terrain Monty ne se prête pas à cette construction.

M. Gouygoux se demande à qui servira cette salle ? Est-ce que les associations y auront accès ?

M. Foltz considère que c'est Cauvaldor qui décidera.

M. le Maire rappelle que nous sommes engagés dans Cauvaldor et que nous respecterons l'esprit communautaire.

M. Foltz rapporte que sur le compte-rendu de la commission ADEFPAT, le choix du pendant culturel de Saint-Céré serait situé à l'ouest, sans que ni Martel ni Souillac ne soit clairement désigné.

*Vote : pour à l'unanimité.*

#### **11. Rapport du Conseil d'Ecole de l'école maternelle.**

Mme Szymanski en donne lecture.

#### **12. Compte-rendu de la commission Action Sociale et Solidarité :**

Mme Saudrais présente les premiers travaux de cette commission consacrés à un projet de service de transport à la demande avec un des minibus de la commune et à la possibilité d'organiser un «goûter» pour les personnes âgées de la commune. Ces 2 thèmes seront encore travaillés au cours des prochaines réunions.

M. Gouygoux demande si le CCAS serait intégré dans un CIAS, M. le Maire permet à Mme Raynal de répondre que ce n'est pas obligatoire.

Mme Vergnes souligne la question de ce qui est fait pour les jeunes, notamment le manque d'une salle pour eux.  
Mme Verger répond que le CMJ y travaille aussi.

### **13. Informations diverses :**

- Maillage territorial scolaire : les services de l'Education Nationale ont demandé aux maires de travailler en vue de répartir les postes d'enseignement sur le territoire, ce qui revient à leur demander de décider des fermetures de classes. M le Maire présente sommairement la problématique. Les conseils municipaux de Cuzance et Baladou ont déjà fait le choix d'un Regroupement Pédagogique avec Martel. Le conseil municipal doit rendre un avis au cours de sa prochaine séance. Mme Cayre, Mme Raynal et la commission prépareront un dossier précis pour que chaque conseiller puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur ce sujet très important.
- SMGSU : M le Maire et M. Foltz ont participé à la dernière réunion au cours de laquelle le budget d'une 1ere tranche d'ouverture au public a été examiné et l'intégration à Cauvaldor votée.
- M le Maire fait part du courrier qu'il a dressé à la Préfète concernant la traversée de Martel par les poids lourds. M le Sous-préfet lui a adressé en réponse que la Brigade de gendarmerie est saisie et interviendra pour faire des contrôles.
- M. Verdier remercie M. le Maire et ses services pour l'envoi de la Gazette des Maires et de la revue de l'AMF.

Fin du conseil municipal à 23h00.

Suivent les signatures.